

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 juillet 2007 – 19h00

COMPTE RENDU

1- Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 7 juin 2007.

2- Point sur les travaux.

- *Chantiers en cours :*

Chapelle Notre Dame de la Clarté : la charpente qui a été restaurée dans les ateliers de l'entreprise PERRAULT sera livrée et installée à partir du lundi 16 juillet 2007.

Aménagement de la rue Emile Le Labourer et de la rue des Genêts : les bordures de trottoirs et les candélabres sont posés et le tapis d'enrobé sera réalisé courant du mois d'août.

Jeux de la coulée Verte : les jeux sont désormais mis en service et il est prévu d'installer également des bancs pour les personnes accompagnant les enfants.

3- Administration Générale.

- *Convention de gestion de service avec la Communauté de Communes du Pays de BAUD.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de gestion de service avec la Communauté de Communes afin de fixer les modalités techniques et financières des interventions des agents dans le domaine de la voirie.

- *Convention de tarification de la piscine avec la Communauté de Communes du Pays de BAUD.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention fixant les nouveaux tarifs de la piscine intercommunale pour les élèves des écoles de BAUD. (2,56 € par élève).

- *Convention de location - société MEEHANO.*

Le Maire est autorisé à signer une nouvelle convention de location jusqu'au 30 juin 2009 avec la société MEEHANO pour le bâtiment du Dresseve (loyer : 305 € / Mois).

- *Convention de mise à disposition d'un panneau lumineux.*

Dans le cadre de la mise à disposition à titre gratuit d'un panneau lumineux d'information par la société CDP Mobilier Urbain, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir.

- *Lecture des décisions du Maire.*

Le Conseil Municipal prend note des décisions de la délégation prévue à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales à savoir :

- Voirie définitive du lotissement de la Résidence des Fontaines – Signature du Marché de travaux avec l'entreprise COLAS pour 89 221,70 € HT.
- Assainissement programme 2007 – Signature du marché de travaux avec l'entreprise SBCEA/SARC pour 109 795 € HT.

4- Finances.

- *Participation au fonctionnement des écoles privées - coût de revient d'un élève.*

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, le Conseil Municipal décide de retenir la somme de 216,79 € à laquelle s'ajoute 15,51 € de frais de secrétariat soit un montant total de 232,30 € par élève.

- *Concours des maisons fleuries – dotation des prix.*

Le Conseil Municipal fixe le montant global des prix à attribuer aux lauréats du concours des maisons fleuries à la somme de 1 065 €.

- *Attribution de subventions.*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Banque Alimentaire du Morbihan	750 €
- Transmorbihannaise	150 €
- Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	739,80 €

5- Questions diverses.

Dans le cadre du projet de réalisation d'un lotissement de quatre lots rue de Coët Ligné (lotissement du chemin du chant du merle), le Conseil Municipal accepte la cession gratuite d'une voie d'accès par Madame EVANNO Marie Thérèse.

Révision du PLU : la commission du PLU qui s'est réunie le mercredi 20 Juin 2007 afin d'examiner les demandes de révision a décidé de ne pas lancer de révision du PLU. En effet, il a été considéré que les demandes soumises concernaient plutôt des situations individuelles et que les services de l'Etat ne donneraient probablement pas leur aval à une modification du zonage en raison notamment des surfaces constructibles figurant au PLU.

Monsieur Yvon LE CLAINCHE, adjoint chargé de l'environnement et du cadre de vie donne lecture du Conseil Municipal d'un courrier du FRAB (Fédération des Agrobiologistes de Bretagne) qui propose de soutenir les agriculteurs Bio bretons contre la culture de maïs OGM en plein champ. Le FRAB propose donc de signer une pétition sollicitant un moratoire sur la culture des OGM en plein champ.